



« SOCLE NUMÉRIQUE » DANS LES ÉCOLES DE SAINT MARTIN DE L'IF

Durant plus d'un an, les interventions se sont succédées. Le raccordement à la fibre optique de toutes les installations scolaires de la commune a pris plus de temps que prévu, et a retardé la mise en place du projet de « Socle Numérique » dans nos écoles. Ce n'est que durant l'été 2022 que le dernier site a pu être raccordé.

Depuis, la mise en place du Socle Numérique a pu avoir lieu. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan « France Relance », ordonné par le gouvernement en 2021, cible les écoles élémentaires (1^{er} degré). Il vise notamment à assurer un accès égal au service public de l'éducation, pour tous les élèves des cycles 2 et 3.

A Saint Martin de l'If, toutes les classes du CP au CM2, qui n'étaient pas correctement pourvues sur le plan numérique, ont ainsi pu bénéficier de nouvelles dotations matérielles. Ainsi, ce ne sont pas moins de cinq classes de la commune qui ont chacune été équipées d'un vidéo-projecteur interactif, d'un ordinateur portable pour l'enseignant et de tablettes pour les élèves. Soulignons que, grâce aux efforts des agents communaux et du SIVOM pour la préparation et le nettoyage des chantiers, l'installation des cinq classes n'aura pris que quelques jours et a pu être réalisée durant les vacances de la Toussaint, permettant de ne pas perturber les classes sur le temps scolaire. Sur le plan financier, les investissements liés à ce volet matériel s'élèvent à 30 392 €, qui sont subventionnés à hauteur de 14 700 €, soit environ 48,4 %.

A cela s'ajouteront des ressources logicielles, qui sont actuellement en cours de déploiement (applications sur les tablettes, ENT), et qui seront, là encore, subventionnées. Enfin, ce projet est aussi l'occasion de moderniser les infrastructures réseau de nos écoles (fibre optique, wifi), afin de pouvoir connecter tous ces nouveaux équipements simultanément. Ces derniers travaux d'amélioration seront finalisés courant janvier.



HORAIRES DE FIN D'ANNÉE

En cette fin d'année 2022, nous vous informons qu'il n'y aura pas de permanence :

- à Fréville, le lundi 26 décembre,
- à Betteville, les vendredis 23 et 30 décembre.

Les autres créneaux restent inchangés, et il reste possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

PLAISIR D'OFFRIR

Autre coutume à Saint Martin de l'If au moment des fêtes, la Municipalité a eu le plaisir d'offrir le colis de fin d'année aux Aînés. La distribution s'est déroulée ces 13 et 14 décembre, et les bénéficiaires ont été ravis de recevoir quelques douceurs de qualité, locales pour la plupart.

Par ailleurs, la Municipalité n'oublie pas non plus les plus jeunes, puisque les enfants scolarisés sur la commune ont également reçu leur traditionnel sachet de friandises, le 13 décembre, pour se régaler juste avant Noël.

Toute l'équipe municipale vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année !

BULLETIN MUNICIPAL – ÉTAT CIVIL

L'élaboration du bulletin municipal est en cours. Votre enfant est né en 2022 ? Vous souhaitez que sa naissance soit répertoriée à la rubrique « État civil » du bulletin ? Nous vous demandons dans ce cas, de contacter la mairie avant le 5 janvier, afin de confirmer votre choix.

En effet, nos services ne reçoivent pas toujours à temps les informations concernant les naissances qui se déroulent en dehors de la commune. Cela est particulièrement vrai pour les naissances qui interviennent en fin d'année.

BOUCHERIE

L'équipe municipale continue de tout mettre en œuvre afin de trouver un boucher pour venir exercer dans les locaux qui ont été rénovés par la commune. Notamment, la Chambre d'Artisanat a récemment publié une annonce sur ses réseaux, à la demande de la commune.

Bien entendu, la sauvegarde des commerces de la commune reste l'affaire de tous. N'hésitez donc pas à partager cette recherche dans votre entourage.

Focus sur le conseil municipal

Lors des réunions du 19 octobre et du 9 décembre derniers, le Conseil Municipal :

- a adopté plusieurs décisions modificatives concernant le budget communal, suite aux hausses de charges qui ont été imposées à la commune, afin notamment de pouvoir verser les salaires au personnel jusqu'à la fin de l'année,
- a accordé une subvention à l'école de Betteville pour l'organisation d'un voyage scolaire,
- a approuvé la création d'un Compte Épargne Temps pour les agents de la commune,
- a validé l'attribution des lots dans le cadre du projet de la Garderie,
- a chargé le Maire de déposer les dossiers de subvention auprès des différents organismes locaux pour le projet de rénovation de la traversée du bourg de Fréville,
- a voté plusieurs modifications ayant trait aux postes ouverts sur la commune, afin d'autoriser l'évolution normale des agents communaux d'une part, et de permettre plus de souplesse dans la gestion du personnel d'autre part,
- a accordé une subvention de 100 € au projet de micro-entreprise de deux élèves du Collège Catherine Bernard pour l'achat de matières premières,
- a décidé de transférer la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques » (IRVE) au SDE76,
- a voté la participation de la commune aux cotisations des agents ayant choisi une couverture Santé, à hauteur de 3 € par agent et par mois,
- a autorisé le Maire à engager en 2023 les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 100 % des budgets 2022,
- s'est prononcé en faveur de la vente des terrains d'assise du lotissement Guy de Maupassant à la Logéal Immobilière, pour un montant de 239 000 €,
- a chargé le Maire de mettre en place les loyer et convention nécessaires pour imputer une partie des charges de fonctionnement de l'atelier municipal au service Voirie et au SIVOM de la Région de Fréville.

PROJETS / TRAVAUX

L'installation des agents communaux et du SIVOM, le déménagement du matériel et la prise de possession des lieux sont en cours dans le nouvel **Atelier Municipal** de Saint Martin de l'If, celui-ci ayant été réceptionné le 28 octobre dernier.

Par ailleurs, les demandes de subventions pour le projet **Traversée du bourg de Fréville** sont en cours, avant le lancement des appels d'offres pour les travaux.

Pour le projet **Garderie**, le choix des entreprises retenues a été validé lors du Conseil Municipal du 15 octobre dernier. Les entreprises retenues ont été prévenues et convoquées le 6 décembre pour signature du marché. Le lancement des travaux a donc eu lieu à cette date pour une durée de 12 mois, dont 1 mois de préparation de chantier.

Enfin, divers travaux de maçonnerie (réfection ou reconstruction) vont être entrepris dans les mois qui viennent, sur des bâtiments ou des ouvrages communaux.

VŒUX DU MAIRE

Après deux années marquées par des restrictions liées à la pandémie de Covid-19, la municipalité est heureuse de pouvoir à nouveau vous retrouver pour la cérémonie des Vœux du Maire. Celle-ci se déroulera le vendredi 13 janvier, à 20h, à la salle polyvalente de Betteville.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque F. Dolto sera fermée durant les vacances scolaires de Noël. Carole aura plaisir à vous retrouver en janvier, pour de nouvelles lectures passionnantes.

De plus, dès le mois de février, vous pourrez découvrir « La cour des contes », un jeu interactif dans lequel vous devrez trouver qui a tué Blanche-Neige. Une des nombreuses animations que Carole vous réserve pour l'année à venir !

Téléchargez l'application PanneauPocket !

<https://saintmartindelif.fr/panneau-pocket/>

ÉLAGAGE

Nous rappelons aux propriétaires, locataires ou exploitants de terrains (bâti ou non), qu'il est de leur ressort de procéder à l'élagage de la végétation, et notamment des arbres. En effet, même si ceux-ci sont plantés à plus de deux mètres d'une emprise privée (terrain voisin) ou publique (route...), la taille des branches dépassant des limites du terrain sur lequel ils sont implantés est obligatoire.

Notamment, pensez à dégager les abords des voies de circulation. Les branches situées en bordure de route peuvent notamment représenter un danger pour les piétons, qui doivent alors s'écarter de l'accotement et marcher sur la chaussée. Ces branches peuvent également gêner le passage des véhicules, ou les détériorer.

Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 800 exemplaires